

VILLE D'ETTELBRUCK

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 20 septembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2021

Présents dans la salle des fêtes :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre

Steichen, Solvi, échevins

**Halsdorf, Feith-Juncker, Gutenkauf, Nicolay P., Feypel, Steffen, Delgado,
Theis, conseillers**

Thomas, secrétaire adjt (en remplacement du secrétaire empêché)

Absentes, excusées : Mmes Reuter-Schmit, Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 4.2

Objet : Jean Lamesch Exploitation - approbation de contrats réglant les modalités de l'acceptation des déchets papiers et cartons ainsi que des déchets inertes au centre de recyclage et de traitement à Holzthum

Le conseil communal,

Considérant que les services techniques de la commune doivent régulièrement faire vider les conteneurs de collecte pour papier et cartons du centre de recyclage au Deich ;

Considérant également que la commune est régulièrement dans l'obligation de se débarrasser de déchets inertes provenant des activités des services municipaux ;

Vu le contrat du 23 février 2021 conclu avec la société anonyme « Jean Lamesch Exploitation S.A. » fixant les modalités de l'acceptation des déchets papiers et cartons au centre de recyclage et de traitement à Holzthum pour la période du 23 février 2021 jusqu'au 22 février 2023 ;

Vu le contrat du 31 mai 2021 conclu avec la société anonyme « Jean Lamesch Exploitation S.A. » fixant les modalités de l'acceptation des déchets inertes au centre de recyclage et de traitement à Holzthum pour la période du 31 mai 2021 au 30 mai 2023 ;

Vu la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu le règlement grand-ducal du 24 février 2003 concernant la mise en décharge des déchets tel qu'il a été modifié par la suite ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

d'approuver les contrats conclus en date du 23 février 2021 et du 31 mai 2021 avec la société anonyme « Jean Lamesch Exploitation S.A. » de Bettembourg et réglant les modalités de l'acceptation des déchets papiers et cartons, respectivement des déchets inertes au centre de recyclage et de traitement à Holzthum.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 21 septembre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire adjt,

Jean-Paul SCHAAF

Jean THOMAS